Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201156-20260520-D2026_031-DE

Département des Côtes d'Armor
MAIRIE DE LANRIVAIN
22480

COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mai 2026

Date de la convocation	**12/05/2026**	**Nombre de Conseillers en exercice**	**11**
Date d'affichage	**12/05/2026**	**Nombre de Conseillers présents**	**11**
		Nombre de votants	**11**
		Pour : 11 Contre : 0 Abstention :	**0**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LE JONCOUR, Maire.

Présents :
Mr Philippe LE JONCOUR, Mme Anne LE GALL, Mr Bruno RAOULT, Mme Héléna MORVAN, Madame Anne GAUTIER, Mr Denis CHÉLIN., Mme Fabienne PAMPANAY, Mr Joseph TYDOU, Mme Zofia PINSON, Mr Jean-François THOMAS, Madame Christiane LE MENER.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Christiane LE MENER
Secrétaire de séance adjoint : Mme Héléna MORVAN

Délibération n° D2026_031

Validation du programme de voirie 2026.

Madame Anne LE GALL, Adjointe à la voirie, rappelle que la commune adhère au marché groupé de commande de voirie de ROSTRENEN regroupant les 3 communes (Lanrivain, Rostrenen et Plounévez-Quintin).

Elle annonce que la commission d'ouverture des plis du groupement de commandes de ROSTRENEN s'est réunie le 15 avril 2026.

Cinq entreprises ont répondu.

Après analyse des offres, la commission des marchés du groupement de commande propose de retenir pour l'ensemble du marché l'entreprise SPTP de PLOUFRAGAN.

Concernant la commune de LANRIVAIN, le montant du marché s'élève à : 84 183.80 € H.T soit 101 020.56 € T.T.C.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201156-20260520-D2026_031-DE

DÉTAIL ESTIMATIF TOTAL DE LANRIVAIN

PROGRAMME DE VOIRIE 2026

N°	DÉSIGNATION	U	Q	P.U. €	Montant €
I	**TERRASSEMENT – PRÉPARATION**				
I.1	Signalisation temporaire et installation de chantier	F	9,00	50,00	450,00
I.2	Délignement d'accotements	M	3 340,00	0,15	501,00
I.5	Scarification de chaussée existante	M²	230,00	1,00	230,00
I.6	Fraisage de chaussées/engravures	M²	336,00	11,50	3 864,00
I.7	Matériaux 0/20 pour calage d'accotements	T	258,00	18,00	4 644,00
I.9	Reprofilage de chaussée en G.N.T B 0/20	T	80,00	13,00	1 040,00
I.14	Découpe de chaussée	M	122,00	1,00	122,00
II	**VOIRIE**				
II.1	Nettoyage et balayage de chaussée y compris le "bourrelet axial"	M²	5 940,00	0,07	415,80
II.2	Béton Bitumineux 0/10 sur chaussée (y compris reprofilage)	T	776,00	67,50	52 380,00
II.5	Couche d'accrochage	M²	5 940,00	1,80	10 692,00
II.6	Revêtement monocouche sur chaussée	M²	230,00	1,00	230,00
II.7	Réalisation d'une grille à sec en 10/14	M²	230,00	0,50	115,00
II.13	Réalisation de PATA(y compris balayage avant et après)	T	10,00	935,00	9 350,00
III	**DIVERS**				
III.1	Mise à niveau de bouche à clé	U	5,00	30,00	150,00

Total (€ HT)	84 183,80
TVA 20 %	16 836,76
Total (€ TTC)	101 020,56

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Valide à l'unanimité la proposition de la commission d'appel d'offres

Autorise le maire à signer le marché de voirie 2026 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt à la Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

La secrétaire de séance,
Christiane LE MENER

Le Maire,
Philippe LE JONCOUR.